

Chaque personne au bon endroit, au bon moment

SERVICE En Valais, le SECOSS vous assure une bonne prise en charge médicale. Il vous informe et organise votre suivi, tout en coordonnant les professionnels de santé.

PAR ESTELLE.BAUR@LENOUVELLISTE.CH

Le SECOSS, vous connaissez? Il s'agit du service de coordination socio-sanitaire (anciennement SCLII), dont l'objectif est d'assurer l'information et l'accompagnement des patients entre les différentes institutions de soins cantonales. En 2012, le Conseil d'Etat décide la création d'un comité de direction composé d'un représentant par type d'institution (hôpitaux, cliniques, EMS, CMS, médecins) et présidé par le médecin cantonal. «Le service est inscrit dans la LEIS (loi sur les établissements et institutions sanitaires) depuis 2014», explique sa responsable Raymonde Bonvin. «La demande émane des différents partenaires du réseau, afin d'informer et d'orienter toute personne ayant besoin d'un encadrement socio-sanitaire valaisan.»

Un service d'accompagnement et de coordination pour tous

Le SECOSS s'adresse à la fois aux institutions partenaires et aux particuliers, comme l'explique sa responsable: «Notre rôle consiste vraiment à faire le lien, principalement dans le cadre d'une admission à l'hôpital, mais nous pouvons aussi être amenés à le faire s'il nous faut trouver une solution pour quelqu'un qui se trouverait en difficulté à domicile.» Raymonde Bonvin estime ainsi que «90% de notre travail est consacré à l'organisation des sorties d'hôpital, pour des situations majoritairement complexes, où il s'agit de faire le point avec le patient afin de déterminer ce dont il aurait besoin.» Pour ce faire, le SECOSS se base sur les compétences infirmières des professionnels. Ceux-ci évaluent les contraintes du patient, pour lui proposer une aide adéquate. «Nous organisons, par exemple, les OSAD (organismes de soins à domicile), pour quelqu'un qui aurait besoin d'aide pour son ménage, sa toilette, ses pansements, etc. Mais il peut aussi s'agir de personnes hospitalisées qui, en raison de leur état, ne peuvent plus retourner à leur domicile. Il s'agit alors de leur trouver un placement d'urgence, afin de leur offrir une solution parfois provisoire, mais aussi de soulager la famille et les proches aidants.»

Le SECOSS propose ainsi de nombreux placements en EMS. Un service dont a bénéficié Mme Clerc pour sa mère: «Lorsque ma maman a été hospitalisée à la clinique Saint-Amé, une infirmière de liaison du SECOSS a pris en charge la suite de ses soins afin d'organiser un retour à domi-



«Nous pouvons notamment proposer des solutions concrètes et financièrement avantageuses pour soulager les proches aidants.»

RAYMONDE BONVIN
RESPONSABLE DU SECOSS VALAIS

cile. Après une dizaine de jours d'hospitalisation, elle a ainsi organisé un moment d'échange qui réunissait le médecin de famille de ma mère, l'infirmière référente, etc., pour mieux nous expliquer comment procéder et qui contacter.» Une prise en charge du patient et de sa famille qui s'est améliorée au fil des années: «Ma mère avait déjà été hospitalisée en 2018. On nous avait alors expliqué le fonctionnement des institutions et quelles étaient les possibilités, mais c'était à la famille de faire les démarches pour prendre les rendez-vous avec les professionnels de santé ou pour organiser les repas à domicile. Cette fois-ci, tout était déjà en place. Une fois que nous avons pris ensemble la décision du placement de ma mère en EMS, l'infirmière de liaison a pris le relais pour tout organiser.»

Une solution efficace, mais qui rencontre des problèmes logistiques
Le service se heurte néanmoins aux capa-

cités d'accueil des EMS, comme nous l'explique Mme Clerc: «Selon la politique des assurances maladies, les patients comme ma mère sont soumis à une date butoir à partir de laquelle ils doivent quitter l'établissement médical s'ils n'y bénéficient plus de soins médicaux. C'est là que ça se corse, car les EMS sont bondés.» Raymonde Bonvin le confirme: «Nous travaillons avec une liste de cas urgents et bénéficions d'une vue d'ensemble des partenaires et des places libres dans les établissements du canton. Actuellement, il y a constamment une cinquantaine de Valaisans à la recherche d'une place. Nous ne pouvons ainsi pas toujours proposer aux patients d'intégrer tout de suite l'EMS de leur choix.» Ce que craint Mme Clerc: «Ma maman pourrait se retrouver à l'autre bout du canton!» Ces difficultés pourraient être imputées au fonctionnement du système. «Un tel service existe aussi dans le canton de Vaud, dont les membres ont un réel pouvoir de décision. Pour le cas des placements en EMS, ce sont eux qui décident où transférer les patients. En Valais, cette décision appartient aux directeurs d'institutions.»

Malgré cette situation particulière, le SECOSS offre d'importantes ressources pour les proches aidants: «Nous pouvons ainsi proposer de placer un patient durant deux semaines à quatre mois dans un EMS, pour soulager leurs proches. Cette offre est prise en charge financièrement par le canton et ne coûte que 50 francs par jour aux familles.»

Plus d'infos sur le site du SECOSS: www.secoass-somelo.ch Il est possible de contacter directement la centrale de Sion au 027 603 67 44. Le SECOSS est aussi présent sur chaque site de l'Hôpital du Valais et, depuis cette année, à Malévoz.

LA PLUS-VALUE DU SERVICE

Pourquoi est-il intéressant de faire appel au SECOSS?

«Grâce à notre vision globale, nous connaissons bien le réseau de soins et les associations cantonales», explique Raymonde Bonvin. «Il nous est ainsi facile de définir les solutions les mieux adaptées pour chaque patient et mettre en contact les institutions et professionnels de santé. Nous pouvons faire à la fois office de référent et de coordinateur pour organiser des repas, louer un lit, etc.»

Ce riche carnet d'adresses offre aux spécialistes ou aux particuliers une solution bienvenue pour les situations les plus complexes (comme le cas d'une personne âgée dont le réseau social serait insuffisant, par exemple). «Ce sont là des exemples de situations qui nécessitent une évaluation globale pluridisciplinaire. C'est pourquoi nous travaillons avec tous les professionnels de santé.»

SANTÉ: L'OMBUDSMAN VOUS INFORME

DITES-NOUS...

LUDIVINE DÉTIENNE
RESPONSABLE DE L'OMBUDSMAN



Comment faire don de mes organes?

Vous pouvez décider de votre vivant si vous donnez vos organes, tissus ou cellules et si vous autorisez un prélèvement à des fins de transplantation à votre décès. Si vous ne le faites pas, vos proches devront prendre cette décision à votre place en respectant votre volonté présumée. Il paraît donc judicieux de faire connaître votre volonté pour ou contre le don d'organes par des démarches préalables. Vous pouvez remplir une carte de donneur et informer vos proches, également par le biais des directives anticipées. En effet, votre volonté prime sur celle des proches. Une base de données suisse pour le recensement des donneurs potentiels a été développée par Swisstransplant. Elle permet d'identifier et de suivre les potentiels donneurs d'organes et de tissus. www.swisstransplant.org - www.transplantinfo.ch
Ombudsman de la santé et des institutions sociales: info@ombudsman-vs.ch ou 027 321 27 17.

PARTENARIATS